

BNSSA nageur sauveteur

Formation BNSSA nageur sauveteur

BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Descriptif BNSSA nageur sauveteur

Le titulaire du BNSSA nageur sauveteur, confère à son titulaire de surveiller les espaces de baignade contre rémunération.

Le nageur sauveteur devant porter secours en cas de besoin, il est donc inclus dans cette formation le [PSE1](#) qui permet l'utilisation de matériel de secours.

Emplois

Le titulaire du BNSSA peut proposer ses services auprès :

- Des collectivités territoriales
- puis des campings
- et enfin auprès des piscines privées

Fonctions

- Assure la surveillance des espaces de baignade.
- Et porte secours aux potentielles victimes

Formation

Piscine de Compiègne, zac de Mercières : les mercredis et vendredis, de 19h30 à 21h00.

Il est obligatoire d'obtenir le BNSSA pour s'inscrire en [BPJEPS AAN](#) et devenir Maître Nageur.

Début de la formation :

27 septembre 2018 à la piscine de Compiègne

Examens : date à définir

Les épreuves

Premièrement un parcours de sauvetage de 100m est à réaliser.

Puis s'en suit un parcours de 250m avec palmes masque et tuba.

Une assistance à une personne en difficulté est également à réaliser

Pour finir un QCM est distribuer aux candidats. Ce QCM est essentiellement orienté sur des questions règlementaires.

Recyclage

le recyclage du BNSSA s'effectue tous les 5 ans.

Aussi vous avez la possibilité de profiter des créneaux d'entraînements.

Fichier à télécharger

- [Fiche inscription 2018.BNSSA](#)

Les instances d'Etat reconnaissant notre

formation

- Formation reconnue par le ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr>
- Diplôme délivré par la préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr>
- Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>